

ANNEXE – Compléments au dossier de demande de boisement

1. Rappel du projet

Le projet concerne un **premier boisement de parcelles agricoles maintenues en jachères permanentes de fauche**, situées sur la commune de PARLEBOSCQ (40310).

Les parcelles concernées sont :

- Commune de PARLEBOSCQ : B 293/294/295/296/337/346.

Nature des interventions prévues

- Nettoyage des parcelles par broyage léger
- Labour en bandes superficielles tous les 4 mètres
- Plantation manuelle de plants en mottes ou avec racines nues
- Entretien par passage de girobroyeur ou covercrop ou rouleau landais dans les interlignes
- Dégagement sur les lignes de plantations manuellement si présence d'adventices sur les plants
- Premières coupes de bois prévues à une dizaine d'année après la plantation pour réaliser une éclaircie

Essences implantées

- Robinier faux-acacia (90%)
- Pin à encens (10%)

Surface du projet et densités de plantation

- Surface : 2,8 ha
- Densité de plantation : 1 250 plants/ha (4 m entre lignes, 2 m entre plants)

Un **plan de reboisement** est joint au dossier, permettant de localiser précisément les zones d'intervention et les essences prévues.

2. Diagnostic environnemental des parcelles

2.1 Habitats naturels présents

Les parcelles concernées par le projet correspondent à des terres agricoles maintenues en jachères permanentes en herbe essentiellement de fauche (données Agrimap et données de l'agence bio). Les cultures voisines sont principalement des grandes cultures céréalières conventionnelles, essentiellement de maïs et de tournesol en rotation, ainsi que des prairies et des vignes conventionnelles. Les parcelles du projet ne présentent pas d'habitats naturels remarquables de type boisement ancien, landes, mares ou zones humides identifiées lors des observations de terrain. La structure paysagère est majoritairement ouverte, avec une trame bocagère en partie ponctuelle en périphérie (haies et fossés agricoles existants conservés) et un espace largement boisé à proximité au nord et à l'est des parcelles.

Le projet est situé à proximité du site Natura 2000 de la Gélise associé au corridor écologique du ruisseau du Réchou et inclus dans un périmètre ZNIEFF de type II. Toutefois, les parcelles du projet de boisement sont extérieures à ces délimitations spécifiques et ne présentent pas les caractéristiques des habitats ayant justifié la désignation du site Natura 2000, principalement liés aux milieux aquatiques, aux ripisylves, aux zones humides et à certaines espèces associées. Aucun impact direct ou indirect significatif sur les habitats ou espèces d'intérêt communautaire n'a été identifié. Le projet n'affecte pas directement le réseau hydrographique associé à la Gélise et à ses affluents. Les impacts potentiels du projet sont essentiellement limités à la phase de travaux, avec une perturbation temporaire des sols et un dérangement ponctuel de la faune commune susceptible de fréquenter les parcelles. Ces incidences demeurent faibles, localisées et réversibles. Les travaux envisagés ne sont pas susceptibles de modifier durablement le fonctionnement hydrologique du secteur, ni d'entraîner une imperméabilisation des sols ou une altération des écoulements naturels. Le projet est susceptible de contribuer au renforcement des continuités écologiques locales par l'extension des habitats boisés, l'augmentation de la diversité structurelle de la végétation et la création de zones refuges favorables à la faune forestière.

2.2 Zones humides

Les données bibliographiques n'indiquent pas de contexte potentiel global de zones humides à l'échelle du projet. Les parcelles se situent sur des prairies permanentes fauchées ne présentant pas de caractéristiques avérées de zones humides (absence de végétation hygrophile spécifique observée, pas d'identification de zones humides après analyse cartographique). **Les secteurs présentant des écoulements temporaires ou des dépressions humides seront évités lors des travaux de plantation.** Dans la mise en œuvre du projet une attention sera portée sur le **maintien et la préservation de la zone forestière à proximité, des lisières associées, ainsi que de la ripisylve et des habitats potentiels du site Natura 2000 de la Gélise.** Le projet n'aura pas d'impacts notables sur ces espaces. Les travaux de plantation, superficiels et non destructeurs, ne devraient pas entraîner de dommages sur la qualité du ruisseau et sa structure.

2.3 Faune et flore

La flore observée sur les parcelles met en évidence une **végétation herbacée prairiale** (cf. photos des parcelles en pièce jointe), caractéristiques d'anciennes terres agricoles maintenues en jachère de fauche. Le couvert végétal est largement dominé par des graminées et autres espèces herbacées communes des prairies mésophiles, sans présence identifiée d'espèces végétales protégées, patrimoniales ou indicatrices d'habitats naturels remarquables. Les observations de terrain mettent en évidence une végétation homogène résultant d'usages agricoles passés et ne présentant pas de caractéristiques particulières en matière de conservation.

La faune potentiellement présente correspond principalement aux **espèces communes des milieux agricoles ouverts et des interfaces entre prairies et boisements.** Les parcelles peuvent être fréquentées par des insectes généralistes, de petits mammifères, ainsi que par des oiseaux communs utilisant ces espaces pour l'alimentation ou le déplacement. Les boisements et haies situés en périphérie constituent les principaux éléments favorables à la biodiversité locale et **seront intégralement conservés.** Aucune observation directe d'espèce protégée ou à enjeu de conservation particulier n'a été réalisée lors des visites de terrain et aucun habitat spécifique favorable à de telles espèces n'a été identifié sur l'emprise du projet.

3. Enjeux environnementaux du projet

3.1 Enjeux pour la biodiversité

Les enjeux écologiques sont évalués comme **faibles à modérés**, compte tenu :

- du caractère agricole actuel des parcelles,
- de l'absence d'habitats naturels sensibles identifiés,
- de la vocation forestière future du site, favorable à la biodiversité à moyen et long terme (refuge pour l'avifaune, insectes, micro-mammifères).

Le boisement permet une **amélioration fonctionnelle des continuités écologiques locales** (création de corridors boisés et lisières).

Le robinier faux-acacia fera l'objet d'un **suivi annuel** afin de prévenir toute propagation en dehors des parcelles plantées. Les bordures, haies, chemins, fossés et lisières seront régulièrement contrôlés et les éventuels semis spontanés ou drageons seront éliminés par arrachage ou broyage. L'entretien des interlignes par girobroyage contribuera également à **limiter la régénération naturelle de l'espèce**. Ces mesures permettront de maîtriser le développement du robinier et de limiter son caractère potentiellement invasif.

3.2 Enjeux paysagers

Le projet s'inscrit dans un paysage rural ouvert largement boisé en périphérie. La conversion de ces jachères en boisement vise à créer un couvert forestier pérenne susceptible de **renforcer la fonctionnalité écologique locale** via notamment l'augmentation de la diversité structurale des habitats, la création de zones refuges pour la faune, le renforcement des continuités écologiques avec les boisements et ripisylves existants, l'amélioration de la mosaïque paysagère, le stockage de carbone et l'amélioration de la qualité des sols. L'implantation de boisements structurera le paysage à long terme en renforçant la trame bocagère et forestière, sans altérer les perceptions majeures du site. Les essences choisies (chêne pubescent et robinier faux-acacia) sont compatibles avec le contexte paysager local.

4. Risque inondation et gestion de l'eau

Les travaux projetés (broyage, labour superficiel en bandes) sont **peu impactants sur la structure hydrologique du sol**.

Le projet n'entraîne pas :

- d'imperméabilisation des sols,
- de modification des écoulements naturels,
- de création d'ouvrages pouvant faire obstacle à l'écoulement des eaux.

Le boisement est au contraire **favorable à l'infiltration des eaux pluviales**, à la limitation du ruissellement et à la stabilisation des sols à moyen et long terme. Ainsi, le projet n'est pas de nature à **aggraver le risque inondation**, et contribue à une amélioration progressive du fonctionnement hydrologique des parcelles.

5. Impacts potentiels et mesures ERC (Éviter – Réduire – Compenser)

5.1 Impacts potentiels

- Perturbation ponctuelle du sol lors des travaux de plantation
- Dérangement temporaire de la petite faune des prairies lors du chantier

5.2 Mesures d'évitement

- Évitement des secteurs humides ponctuels ou zones d'écoulement temporaire
- Conservation des haies et éléments paysagers existants en périphérie

5.3 Mesures de réduction

- Intervention mécanisée limitée
- Travaux réalisés hors périodes sensibles de reproduction de la faune (dans la mesure du possible)
- Plantation manuelle limitant l'impact sur les sols

5.4 Mesures de compensation

Au regard de la nature du projet et de ses impacts faibles, **aucune mesure de compensation ne semble requise**. Le projet constitue en lui-même une **mesure favorable à l'environnement** par la création de nouveaux habitats forestiers.

6. Conclusion

Au regard du caractère agricole et anthropisé des parcelles, de l'absence d'enjeux écologiques majeurs identifiés sur l'emprise, de la faible intensité des impacts prévisibles et des mesures d'évitement prévues, le projet apparaît peu susceptible d'engendrer des incidences notables sur l'environnement et notamment sur le site Natura 2000 de la Gélise. Une évaluation environnementale approfondie ne semble donc pas nécessaire.